

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur les trames vertes et bleues, ainsi que sur les corridors écologiques.

On peut lire page 160/239 :

« XI-A.3. Les trames et corridors (SRADDET)

Les quatre éoliennes du projet sont localisées au sein d'une vaste zone de corridor diffus, qui couvre l'ensemble du secteur à l'exception des zones de bâtis. Cette zone de corridor diffus fait le lien entre les réservoirs de biodiversité alentour : Boisements et milieux associés et Plaines agricoles à enjeux majoritaires oiseaux. Elle est favorable aux échanges entre les réservoirs et peut également permettre de faire le lien entre les différentes continuités aquatiques du secteur pour certaines espèces, comme l'Agriion de Mercure. Aucun réservoir de biodiversité ne se situe toutefois à moins de 5 km des éoliennes du projet.

*Le ruisseau du Sentinet, qui passe à l'est de E2 et sera traversé par le raccordement électrique externe, rejoint plus au sud le cours d'eau « La Palu », une **composante bleue régionale**. Ce milieu ne devra pas être impactés par le projet. Il conviendra de prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas aboutir à une pollution accidentelle de ces milieux humides et aquatiques. »*

L'étude naturaliste reconnaît donc que le projet est sur un corridor de biodiversité qui relie les réservoirs de biodiversité alentour (donc par exemple la ZNIEFF Outarde Plaine de Doussay non référencée dans l'étude), avec de sérieux enjeux sur l'avifaune. La trame bleue est également impactée.

En écologie (notamment en France), les réservoirs de biodiversité sont des **éléments centraux de la "trame verte et bleue"** :

- Les **réservoirs** : les zones cœur, riches et stables.
- Les **corridors écologiques** : les passages qui permettent aux espèces de circuler entre ces réservoirs.

Une ZNIEFF est **souvent utilisée comme base** pour identifier des réservoirs de biodiversité dans la **trame verte et bleue**

une ZNIEFF de type I "avifaune" est considérée comme un réservoir de biodiversité, telle que la ZNIEFF plaine de Doussay située à 1500m de la ZIP

- Une **ZNIEFF de type I** correspond à un **secteur de grand intérêt biologique**, souvent de **petite taille**, très ciblé.
- La mention **"avifaune"** indique la présence d'**espèces d'oiseaux rares, menacées ou patrimoniales**, souvent liées à des habitats précis (zones humides, falaises, forêts anciennes, landes...).
- Ces zones servent :
 - de **sites de reproduction, d'hivernage ou de halte migratoire**,
 - de **refuges essentiels** pour des espèces sensibles aux perturbations.

Tout cela correspond bien à la **définition d'un réservoir de biodiversité** : un espace où les espèces peuvent **se maintenir durablement et alimenter les populations voisines**.

L'implantation de ces éoliennes aura donc un impact sur les trames et corridors identifiés dans le SRADDET.

Pour cette raison parfaitement légitime, merci de rendre un avis défavorable.